

COMMUNIQUE de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP)

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), publie ce jour les résultats globaux de l'audit de la Qualité de service (QoS) et de la couverture en technologie 2G, 3G et 4G des réseaux des opérateurs de téléphonie mobile, qui s'est déroulé du **04 février au 31 mars 2023**. Cette campagne de mesures a été organisée dans 49 communes administratives et 55 axes routiers.

Les tableaux ci-dessous présentent un résumé des résultats de cet audit.

I. Qualité des services vocaux et de données internet

a. Service des appels vocaux

	Indicateurs de qualité de service mesurés	Taux de réussite d'accès au réseau	Taux de Maintien d'une communication	Taux de réussite et de maintien d'une communication	Moyenne de la Qualité Auditive de la voix.
	Seuils réglementaires	>= 98%	>= 98%	>= 96%	>= 3,3
Resultats		99,35%	99,41%	98,76%	3,69
		98,59%	99,52%	98,13%	3,68

Les indicateurs de qualité de service des appels vocaux sont conformes aux exigences réglementaires.

b. Service des données internet en technologie 3G

	Indicateurs de qualité de service mesurés	Taux de réussite de chargement de fichier	Taux de réussite de téléchargement de fichier	Débit moyen de chargement de fichier (Mb/s)	Débit moyen de téléchargement de fichier (Mb/s)
	Seuils réglementaires	>= 60 %	>= 40 %	>= 0,2 Mbit/s	>= 1 Mbit/s
Resultats		92,77%	96,29%	1,73	8,62
		91,68%	86,31%	2,43	8,43

Les indicateurs de qualité de service des données internet en technologie 3G sont conformes aux exigences réglementaires.

c. Service des données internet en technologie 4G

	Indicateurs de qualité de service mesurés	Taux de réussite de chargement de fichier	Taux de réussite de téléchargement de fichier	Débit moyen de chargement de fichier (Mb/s)	Débit moyen de téléchargement de fichier (Mb/s)
	Seuils réglementaires	>= 60 %	>= 60 %	>= 0,2 Mbit/s	>= 1 Mbit/s
Resultats		98,06%	87,89%	14,91	20,30
		97,57%	97,30%	14,10	18,94

Les indicateurs de qualité de service des données internet en technologie 4G sont conformes aux exigences réglementaires.

II. Couverture réseau

a. Couverture réseau des communes en technologie 2G, 3G, 4G

		Nombre d'engagements de couverture	Nombre d'engagements respectés	Nombre d'engagements non respectés	Taux d'engagements non respectés
Resultats		122	56	66	54,1%
		103	47	57	55,34%

Dans les communes, les engagements de couverture réseau en technologie 2G, 3G et 4G ne sont pas respectés par les opérateurs.

b. Couverture réseau des axes routiers en technologie 2G.

		Nombre d'engagements de couverture	Nombre d'engagements respectés	Nombre d'engagements non respectés	Taux d'engagements non respectés
Resultats		31	26	5	16,13%
		31	2	29	93,55%

Sur les axes routiers, les engagements de couverture réseau en technologie 2G ne sont pas respectés par les opérateurs.

L'ARCEP tient à rappeler que cet audit de vérification est la suite d'un processus de contrôles initiés en 2021 et en 2022, pour lesquels des mises en demeure avaient été adressées aux opérateurs suite aux manquements observés notamment, sur la couverture des réseaux et des axes routiers. Conformément aux dispositions réglementaires, le Régulateur a permis aux opérateurs de bénéficier de délais très largement supérieurs aux contraintes légales, afin de faciliter les travaux de mise en conformité de leurs réseaux.

Force est de constater, qu'en dépit de la longue période de cinq (05) années que l'État a accordée aux opérateurs depuis 2017, notamment pour combler les lacunes relevées sur leurs réseaux couvrant les axes routiers de la République ; nonobstant les obligations de couverture contenues dans les Cahiers de Charges annexés à leurs licences et malgré les rappels de mises en demeure qui leurs ont été adressées par l'ARCEP depuis 2021, l'audit de vérification effectué en 2023 a fait ressortir qu'une grande partie des engagements mesurés ne sont pas respectés.

Pire encore, nombre de ces indicateurs font l'objet de récurrence, ainsi que l'attestent les taux **d'engagements non respectés dans les tableaux ci-dessus**, toutes choses qui constituent des circonstances aggravantes.

Le Président du Conseil de Régulation de l'ARCEP précise que les résultats de cet audit ont été présentés à Monsieur le Ministre de l'Economie Numérique en présence des opérateurs le jeudi 16 juin 2023 et ont été ensuite soumis aux Membres du Conseil de Régulation de l'ARCEP en sa séance du Mardi 27 Juin 2023.

Les décisions arrêtées à cet effet, seront communiquées aux opérateurs dans les prochains jours, conformément à la réglementation en vigueur.

**Pour le Conseil de Régulation
Le Président du Conseil de Régulation
Lin MOMBO**